

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINTE ODILE**

Avis rectificatif

Section 2 : Identification de l'acheteur : Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile
Type de Numéro national d'identification : SIRET
 N° National d'identification : 246701000001
 Code Postal : 67210 ; Ville : OBERNAL
Groupeur de commandes : Non
Section 3 : Identification du marché : Intitulé du marché : Accord cadre à destination de bons de commande relatif à l'impression de documents et à distribution de supports pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile à Obernal.
CPV - Objet principal : 79340000.
Type de marché : Fournitures
Description succincte du marché : Le marché concerne la réalisation de prestation d'impression de supports de communication et la réalisation de distribution de supports pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile à Obernal.
Mots descripteurs : Impression, Publicité, Communication.
Section 4 : Informations Récitatives : Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :
L'article 6.2.1 - Modalités de révision est modifié selon les termes suivants :
 - " La révision des prix se fera directement par le titulaire du présent marché qui appliquera la formule de révision tous les 3 mois à compter de la date de notification du 1er bon de commande pour le lot n°1."
L'article 7.2 - Avance est précisé selon les termes suivants :
 - " Conformément à l'article R.2191-4 du Code de la commande publique, la CCPO prévoit le versement d'une avance au titulaire. Ainsi, une avance de 16% peut être octroyée au titulaire sur le montant total de chaque bon de commande émis par l'acheteur.
 La CCPO versera cette avance à son bénéficiaire dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission du bon de commande sous réserve d'une demande expresse de versement d'avance par le titulaire dans ce délai de 30 jours. L'avance ne constitue pas un paiement définitif par l'acheteur public.
 L'avance versée s'impute sur les sommes dues au titulaire et le remboursement sera effectué par précompte sur les sommes dues et consignées dans la demande de paiement effectuée trimestriellement par le titulaire ou du soldé.
 Les autres mentions non expressément modifiées demeurent en vigueur.

300829200



COMMUNE DE CHATENOIS

Avis d'appel à la concurrence

Marchés public de travaux

POUVOIR ADJUDICATEUR :
 Commune de CHATENOIS en groupement de commande avec ENEDIS
 Coordinateur : Commune de CHATENOIS - Tél. 03.88.82.02.74 -
 Courriel : mairie@chatenois.fr
MATRE D'OEUVRE : Cabinet B.E.R.E.S.T - 71 rue du Prunier - BP 21227 -
 69012 COLLMAR Cedex.
TEXTE DE REFERENCE : Code de la commande publique - décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018
PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée
 Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier ou d'attribuer sans négocier. S'il y a négociation, le pouvoir adjudicateur négociera avec les 3 entreprises les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres selon les conditions fixées dans le règlement de la consultation.
OBJET DU MARCHÉ DE TRAVAUX : Entassement des réseaux secs - rue de Ribeauvillé
LIEU D'EXECUTION : 67790 CHATENOIS
PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS OU EN FRANCHES : LOT unique RESEAUX SECS
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Entassement du réseau Basse Tension, France Télécom et SFR
DELAI D'EXECUTION : Période de préparation : 4 semaines - Exécution des travaux : 12 semaines
DATE PRÉVISIONNELLE DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX : Juin 2022
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères annoncés dans le Règlement de la Consultation (Prix 60%, Valeur technique appréciée sur base du mémoire technique 40%)
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE LORS DE LA REMISE DES OFFRES :
 Conformément au Code de la commande publique - décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et précité dans le règlement de la consultation
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : VENDREDI 22 AVRIL 2022 à 12h00
MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES : Par voie électronique sur le profil acheteur : <https://saisacemarchespublics.eu/>
LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE PEUVENT ÊTRE OBTENUS :
 - Commune de CHATENOIS - Tél 03 88 02 74
 - BREST PHILIPPE - Tél 03 89 20 30 14 - colmar@berest.fr
DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours
CONDITIONS ET MODE DE PAIEMENT POUR OBTENIR LE DOSSIER DE CONSULTATION :
 Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur le site à l'adresse suivante : <https://saisacemarchespublics.eu/>
DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : semaine 12

300869200

Vie des Sociétés

Constitutions de sociétés

KILOCTOU

Siège social : 14b rue de la tuilerie
 67980 Hangenbieten
Capital : 10000 €

Par acte SSP du 21/03/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Kiloctou
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous les biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 14b rue de la tuilerie 67980 Hangenbieten.
Capital : 10000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme ALOUAHABI Nadia, demeurant 14b rue de la tuilerie 67980 Hangenbieten
 Immatriculation au RCS de Strasbourg

300761010

Dissolutions

**FÉDÉRATION DES RAPATRIÉS
ANCIENS COMBATTANTS EN
ALLEMAGNE-ALSACE
SIGLE FRANCAA**

15 rue Jacques Kablé, 67000 Strasbourg
hocine.bouares@gmail.com
 06.71.65.49.37

Président
 Hocine BOUARES
 Commandeur de la Légion d'Honneur
 Administrateur National ONACVG
 Membre du Haut Conseil des Rapatriés
 Membre du Conseil Economique et Social

Strasbourg, le 5 mars 2022

PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEANCE DU 4 MARS 2022

L'Assemblée générale de la FRANCAA s'est tenue le 04 mars 2022 sur convocation du Président.
 Trois quarts de ses membres se sont rassemblés pour valider la délibération. La décision a été prise à la majorité des voix.
 Il a été décidé la dissolution définitive de la fédération des Rapatriés Anciens Combattants en Allemagne-Alsace à compter du 04 mars 2022 à minuit.
 A été nommé liquidateur : Monsieur HOCINE BOUARES demeurant 15 rue Jacques Kablé 67000 Strasbourg
 Tél. 06 71 65 49 37

300764600

Liquidations judiciaires

SAS DMJ

Avis de liquidation judiciaire

Établi conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et R.625-3 du Code de Commerce.
 Dans l'affaire de liquidation judiciaire simplifiée de la Société DUTRIALX FRERES - 4, rue Jacqueline Auriol - 67120 ALTORT, une procédure a été ouverte par la Chambre Commerciale du Tribunal Judiciaire de SARVÈRE en date du 22/02/2022. Il est indiqué que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du tribunal.
 Le présent avis d'affichage fait court le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, peut saisir le Conseil de Prud'Hommes.
 A Eckbolsheim, le 26/03/2022
 Société DMJ, prise en la personne de Maître GLAUS,
 Liquidateur

300741400

Cessation de garantie

CESSATION DE GARANTIE FINANCIERE

La garantie financière visée par la loi du 02/01/1970 et ses textes subséquents, dont bénéficie la SAS GEST'HOME, immatriculée sous le numéro RCS 382 849 525, dont le siège social est 12 rue du 22 Novembre 67000 STRASBOURG pour ses activités de Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans maintien de fonds depuis le 01/01/2007 auprès du GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION - Société d'Assurances Mutuelles à Cotisations Variables - N° Siret 333 384 832 0001, dont le siège social est situé au 7 Chemin de la Dhuy - 38240 MEYLAN, prendra fin TROIS JOURS FRANCS, après la publication du présent avis. En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège social du GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION, 7 Chemin de la Dhuy - 38240 MEYLAN, par le créancier, dans le délai de trois mois à compter du présent avis. Les garanties financières pour les activités de Gestion Immobilière et de Syndic de copropriété restent acquises par le GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION.

300814600

Enquête publique



COMMUNE DE SCHIRMECK

Modification n°1 Plan Local d'Urbanisme
 Commune de Schirmeck

Par arrêté municipal du 23 février 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Schirmeck pour une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 21 mars 2022 à 9h00 au vendredi 06 avril 2022 à 17h00.

Les caractéristiques principales du projet sont :
 - la création d'un emprise réservée en entrée de la zone à urbaniser à destination d'habitat (AU1a), rue du Château, afin de permettre la réalisation d'une voirie d'accès à la zone ainsi que d'une placette publique.
 - l'adaptation de la règle de hauteur dans le secteur de la zone urbaine UBj pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.
 - l'adaptation du règlement suite à l'approbation du Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la bruche le 13 décembre 2019.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal. Monsieur Edmond ELUCHETTI, Général de gouvernement, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera à la mairie de Schirmeck. Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Schirmeck et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (ainsi que le samedi - exceptionnellement - horaires non habituels) :

En mairie de Schirmeck
 - lundi et mercredi de 9h00 à 12h00
 - mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 Les horaires d'ouverture pourront éventuellement être adaptés en fonction de l'évolution de la réglementation relative à la situation sanitaire.

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :
 - Mardi 29 mars 2022 jusqu'à 18h00 (fermeture initiale à 18h00)
 Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Schirmeck, aux mêmes jours et heures que ci-dessus. Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la commune de Schirmeck, à l'adresse suivante : www.ville-schirmeck.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :
 - Lundi 21 mars 2022 de 09h00 à 12h00
 - Mardi 22 mars 2022 de 10h00 à 18h00
 - Vendredi 06 avril 2022 de 14h00 à 17h00

En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera recommandé aux personnes souhaitant rencontrer le commissaire-enquêteur de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la commune de Schirmeck au plus tard la veille de la permanence. Il sera également demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel.

Enfin, des mesures particulières d'accueil du public seront mises en place en mairie avec notamment la mise à disposition de gel hydro-alcoolique. Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur un des registres d'enquête (carte) et paraphés (s) par le commissaire enquêteur et déposés à la mairie.
 - soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, site 118a Avenue de la Gare - 67131 SCHIRMECK

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : secretariat@ville-schirmeck.fr

L'objet du message devra comporter la mention - Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur -
 Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie de Schirmeck pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet : www.ville-schirmeck.fr pendant la même durée.

Le responsable du projet de modification N°1 de P.L.U. est la commune de Schirmeck représentée par son Maire Laurent BERTRAND et dont le siège administratif est situé à 118a Avenue de la Gare - 67131 SCHIRMECK. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

268683400

Les Dernières Nouvelles d'Alsace sont officiellement habilitées à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les DNA restent à votre disposition pour tout conseil et prennent vos commandes :

0 809 100 167 - legalesADN@ebraservices.fr

numéro d'appel non surtaxé

Une rubrique spéciale paraît chaque mardi, mercredi, jeudi et vendredi.